



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

26 / 06 / 2013

Dossier complet le

26 / 06 / 2013

N° d'enregistrement

F05213 P0073.

1. Intitulé du projet

Défrichement de 24,8 ha en vue d'une ouverture de carrière
Site de la Grenouillère - Commune de Cuon (49)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Orbello Granulats Anjou

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DILIGEART Hélène - Directrice Générale

RCS / SIREN

5 2 2 4 2 2 9 0 6 0 0 0 1 9

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.	La surface défrichée représente une surface totale de 247742 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne les opérations de défrichement qui doivent être réalisés sur environ 24,8 hectares de boisements :

- Une partie nord, qui comprend le sommet de la butte boisée et les versants nord et est. Cette partie est dominée par une mosaïque de formations de feuillus (charmaie chénaie, châtaigneraie), de boisements mixtes et de résineux (plantation récentes notamment).
- Une partie centrale, qui correspond aux versants sud et est de la butte boisée, et qui comprend essentiellement des plantations de pins, y compris sur une ancienne lande. Cette lande est par conséquent désormais très dégradée et correspond maintenant surtout à un couvert dense et quasi mono spécifique de callune. A noter que des coupes forestières sont également présentes, au niveau de l'intersection de la RD 62 et de la route qui mène au Tertre Martin au nord, et à l'est de la zone d'étude.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est de rendre possible l'ouverture d'une carrière qui sera exploitée par la SAS Orbello Granulats Anjou

Ce projet permettra :

- de développer les activités du groupe Orbello pour une durée de 30 années
- de répondre à la demande des clients de la société
- de gérer différentes qualités de matériaux extraits sur les sites Orbello pour élaborer des produits adaptés à la demande (couleur, granulométrie)

En outre ce projet permet d'exploiter des sables du Sénonien et de se substituer ainsi à la production de sables alluviaux extraits dans le lit majeur des cours d'eaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Une partie des terrains sollicités pour le défrichement a fait déjà l'objet d'une coupe forestière. Pour les terrains encore boisés, le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches.

L'ensemble des défrichements sera réalisé progressivement, en suivant l'avancée progressive des extractions, sur une durée de 25 ans :

0-5 ans : 9,74 ha
5-10 ans : 4,02 ha
10-15 ans : 3,47 ha
15 - 20 ans : 4,48 ha
20 - 25 ans : 3,06 ha
Total = 24,74 ha

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement; la phase d'exploitation concernera la carrière à réaliser.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement

Demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE (exploitation de carrière, rubriques 2510 et 2515)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du défrichement	247 742 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La butte de la Grenouillère
Commune de CUON

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 04' 31" O

Lat. 47° 28' 17" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

le défrichement est fonctionnellement lié à la réalisation de la carrière de sables projetée par la SAS Orbello Granulats Anjou

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les sols sont actuellement occupés par des espaces forestiers

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/l'océ de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Cuon ne dispose d'aucun document d'urbanisme de type PLU (Plan Local d'Urbanisme), POS (Plan d'Occupation des Sols) ou carte communale.
Dans ce contexte, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique. Ce dernier autorise les défrichements et l'exploitation de carrière.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impac>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet fait partie intégrante de la ZNIEFF de type II n° 21590000 « Bois au Moine ». L'intérêt de cette ZNIEFF porte notamment sur la flore des milieux humides, des landes, ainsi que sur la présence d'oiseaux sensibles dont un rapace forestier, l'autour des palombes, une espèce classée vulnérable en Pays de la Loire(1). L'autour fréquente surtout les peuplements de feuillus âgés. Il n'a pas été observé sur le site.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1 km au Nord des limites du Parc naturel régional Loire Anjou Tourraine
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire de zones humides a été réalisé sur la base des critères floristiques et pédologiques, suivant la réglementation en vigueur. Aucune zone humide n'a été recensée. Cet inventaire est détaillée dans l'étude d'impact accompagnant la demande ICPE.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le site soumis au défrichement fait partie de la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) "Nappe du Cénomaniien", aspect évoqué dans la notice hydrologique et hydrogéologique de l'étude d'impact du dossier d'extension de carrière
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches concernent d'anciennes carrières de tuffeau importantes pour l'hivernage des chauves-souris. Les carrières ont été proposées comme sites d'intérêt communautaire (SIC) en raison des effectifs remarquables d'une ou plusieurs espèces de l'annexe II de la directive Habitats qu'elles accueillent, et font l'objet d'un document d'objectif (DOCOB) commun. Les deux sites concernés sont situés à environ 2 km au nord ouest au niveau du bourg de Cuon.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les monuments historiques inscrits ou classés les plus proches sont : - l'église de la Lande Chasles, inscrite par Arrêté en date du 13/09/1984 et localisée à 500 m environ au Sud-Est du site, - l'église de Cuon, classée par Arrêté en date du 09/05/1914 et localisée à 2 km environ au Nord-Ouest du site. Le périmètre initial du projet a été réduit pour éviter toute extraction dans le rayon de 500 m autour de l'église de la Lande Chasles.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet dans le cadre d'un défrichement
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet dans le cadre d'un défrichement
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet dans le cadre d'un défrichement
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet dans le cadre d'un défrichement
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude d'impact ICPE pour l'ouverture de la carrière présentera un volet faune flore détaillé. Ce dossier présentera les impacts sur la biodiversité associés en particulier au défrichement et les mesures de réduction et de compensations de ces impacts.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces incidences sont traitées dans le cadre du dossier ICPE et de son étude d'impact.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le défrichement entraîne la disparition temporaire d'espaces forestiers. Les terrains défrichés seront reboisés dans le cadre de la remise en état. Des boisements compensateurs sont également prévus hors site, aspects précisés dans la future demande de défrichement.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain : tassement différentiel Feu de forêt Séisme : zone de sismicité 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les défrichements seront source de bruit, à l'image de tous les travaux forestiers
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Les phares des engins peuvent engendrer des émissions lumineuses</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le défrichement sera à l'origine de la production de bois et de déchets végétaux, valorisés en bois de chauffage ou broyés sur place.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Une procédure relative à l'archéologie préventive est prévue dans le cadre du dossier ICPE, de même qu'une approche des modifications du paysage</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le défrichement va temporairement modifier les possibilités d'usage des terrains : sylviculture remplacée par l'exploitation de carrière</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'exploitation future de la carrière et des installations de traitement des matériaux extraits peuvent présenter des effets cumulés avec le projet de défrichement : bruits, poussière, trafic routier, boues en particulier.

Aucun autre projet nouveau susceptible d'avoir des effets cumulés avec le défrichement n'a été recensé en périphérie du site

Données des sites relatives aux communes de Cuon et La Lande Chasles :

<http://www.fichier-etudesimpact.developpement-durable.gouv.fr/diffusion/recherche>

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/examen-au-cas-par-cas-des-projets-r979.html>

D'après la base de données des ICPE du site <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>,

un unique établissement a été trouvé pour les communes de Cuon et la Lande Chasles. Il s'agit de

l'établissement Technimousse (stockage et transformation de polymères), autorisé par Arrêté Préfectoral

en date du 05/12/1997 et localisé au Sud du bourg de Cuon à 1,5 km à l'Ouest du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le défrichement d'environ 24,8 ha de surfaces boisées sur la commune de Cuon est un préalable à la possibilité d'ouvrir une carrière par la SAS Orbello Granulats Anjou.

Cette ouverture de carrière est soumise à une demande d'autorisation préfectorale d'exploiter au titre des ICPE. Cette demande est accompagnée d'une étude d'impact à laquelle est jointe :

- un volet faune flore,
- une notice hydrologique et hydrogéologique

Les différents impacts potentiels du défrichement seront traités dans le cadre de cette étude.

Des boisements compensateurs sont prévus et détaillés dans la demande de défrichement et l'étude d'impact.

Au regard du formulaire rempli et de ses annexes, il nous apparaît que le projet de défrichement n'a pas lieu de faire l'objet d'une étude d'impact spécifique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
cartographie des espaces naturels d'inventaire ou protégés proches du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à VITRE le, 14 juin 2013

Signature

La Directrice générale
Hélène DILIGEART